



**LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT,
LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$**

L'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes (LCV) (961.4 selon le Code municipal) stipule que la municipalité doit publier sur son site internet, au plus tard, le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous trouverez donc ci-bas la liste des contractants ayant reçu des sommes de la MRC Memphrémagog pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

ELAB Extrusion inc.	36 941 \$
Entretien Sublime	37 055 \$
Groupe Ultima Inc.	59 177 \$
Jean-Pierre Cadrin & Ass	610 284 \$
Le BEAM	25 766 \$
Les promenades de l'Estrie inc.	343 445 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	28 795 \$
Strass (anciennement Pixels et Paillettes)	26 249 \$
Taxi Magog Orford Inc.	110 399 \$